

**DECISION N° 20230713_P_083
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG****Objet : Signature d'un avenant technique au contrat pour les vérifications périodiques obligatoires des équipements incendie pour les ERP Communautaires****Le Président,****N° 20230713_P_083****Décide**

De signer un avenant technique avec :

OBJET**DESAUTEL
ZA Plateau des Forges
16 Allée du Pilat
42100 SAINT-ETIENNE**

Suite à une erreur à l'article 4-1 du CCATP concernant la durée du marché, le marché ne débute pas à la date de la notification. En effet, le marché en cours se terminant le 21/10/2023, le nouveau marché débutera le 22/10/2023 pour une durée de 3 ans.

Cet avenant technique n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 13 Juillet 2023

Le Président

Frédéric GIRODET

